

Direction Générale des Services  
GB/FB

## DECISION MUNICIPALE N°2025137

### Location de 14 œuvres originales

#### Le Maire de la Commune du Lavandou,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 4 août 2020, par laquelle le Conseil municipal donne délégation à Monsieur le Maire « *de prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadre, ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget* » en vertu de l'article 10 de la loi 2009-179 du 17 février 2009 modifiant les dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** l'intérêt pour la Commune de louer des œuvres photographiques auprès d'un particulier, dans le cadre d'une exposition qui se déroulera du 1<sup>er</sup> novembre 2025 au 1<sup>er</sup> février 2026,

#### DECIDE

**Article 1 :** De louer une collection de 14 œuvres photographiques originales et signées de Sabine WEISS pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2025 au 1<sup>er</sup> février 2026.

**Article 2 :** Le coût de la location est de 5 500 € pour la période susmentionnée.

**Article 3 :** Le paiement sera effectué auprès de Madame Marion WEISS domiciliée 29 boulevard Murat, 75 016 PARIS.

**Article 4 :** Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil municipal.

**Article 5 :** Cette décision sera inscrite au registre des décisions municipales.

Fait au Lavandou, le 25 septembre 2025

Le Maire  
Gil BERNARDI

